La Municipalité de Saint-Apollinaire
11, rue Industrielle, Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0
Tél. : 418 881-3996 Fax : 418 881-4152
www.st-apollinaire.com

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, qu'il y aura une séance ordinaire du conseil le 7 juillet 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil, 94, rue Principale.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande concerne le lot 3 388 708 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Lotbinière, situé au 34, rue Dufresne. Le demandeur a fait une demande de dérogation mineure (Règlement numéro 595-2007) numéro 2025-024 afin d'implanter un abri d'auto en cour avant.

Règlement de zonage	Normes	Projet	Dérogation demandée
590-2007	Abri d'auto : Implantation autorisée en cour arrière, latérale ou cour avant secondaire à condition de ne pas empiéter plus de 50% la marge de recul prescrite pour le bâtiment principal, sans jamais être implanté à moins de 3 mètres de la ligne avant	Attenant à un garage détaché ; Implantation en cour avant	Implantation en cour avant

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Apollinaire le 20 juin 2025.

Stéphanie Gaudreau,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, le 20 juin 2025, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Saint-Apollinaire le 20 juin 2025.

Stéphanie Gaudreau,
Directrice générale